



PROVINCE DE QUEBEC
VILLE DE MÉTABETCHOUAN-LAC-À-LA-CROIX

AVIS PUBLIC
ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
SUR LE PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT N° 327-2024

Aux personnes et organismes intéressés par le premier projet de règlement n° 327-2024 modifiant le Règlement de zonage n° 22-99 et ses amendements en vigueur dans le but de créer la zone de haute densité résidentielle 155-R à même une partie de la zone 150-R.

Cette zone est située à l'intersection de l'avenue Villeneuve et de la rue Mathieu, dans le secteur Métabetchouan

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

- 1- Que lors d'une séance ordinaire tenue le 8 avril 2024 le conseil de la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix a adopté le premier projet de modification de règlement n° 327-2024.
- 2- Que ce premier projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.
- 4- Qu'une assemblée publique de consultation aura lieu **le mardi, 16 avril 2024 à 16 h** à la Mairie de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix, au 87, rue Saint-André. L'objet de cette assemblée est d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur ce premier projet de règlement. Au cours de cette assemblée, on expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption.
- 5- Le premier projet de Règlement peut être consulté au bureau de la mairie aux heures habituelles d'ouverture.

Donné à Métabetchouan-Lac-à-la-Croix, ce 9 avril 2024.


Le greffier,
Mario Bouchard

CERTIFICAT DE PUBLICATION ET AFFICHAGE

Je soussigné, Mario Bouchard, greffier de la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent avis sur le site internet de la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix et l'avoir affiché dans le hall de la Mairie le 9 avril 2024

En foi de quoi, je donne ce certificat le 9 avril 2024.


Le Greffier,
Mario Bouchard